

Département de HAUTE-SAVOIE
 Arrondissement de BONNEVILLE
 Canton de CHAMONIX
 Commune de
 VALLORCINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le Jeudi 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment

convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de

Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 09 décembre 2022

Objet
N° 22-06-06
<p><i>CONVENTION CDG74 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANTE</i></p>

Présents

Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

Absents excusés

Madame Guyonne FOURNIER et Madame Maryvonne ALVARD

Secrétaire de séance

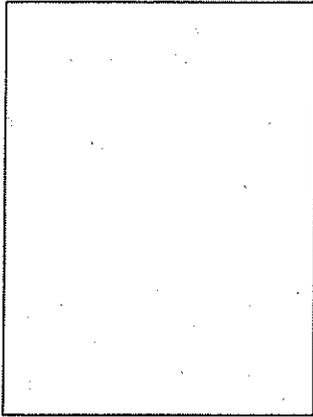
Madame Dominique ANCEY

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ainsi que du tutorat aux agents de la mairie ;

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'un(e)secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières fixées annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 74, joints en annexe ;



Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

De valider le principe de recourir au service de mise à disposition
d'un(e)secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie
chaque fois que cela s'avérera nécessaire,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions
et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes
les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à
l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est transmise Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
à Madame la Trésorière de SALLANCHES

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La secrétaire de séance

Pour copie conforme:

Affichage en mairie de Vallorcine du 27/12/22

au 27/02/23

